

CÔTÉ COURT FESTIVAL

ADHÉREZ & OFFREZ-VOUS 10 JOURS DE CINÉMA POUR 10 EUROS !

En adhérant à l'association Côté court, vous **soutenez notre action**, vous soutenez les artistes, vous nous aidez à poursuivre ce travail initié il y a 25 ans. Vous nous permettez de **continuer à avancer** ! Adhérer est un **geste fort** en faveur de la création ! En tant que membre

de l'association, vous aurez un accès à tout le **festival en mode «illimité*»**, vous serez invité aux séances spéciales Côté court organisées tout au long de l'année et vous recevrez nos newsletters mensuelles. Vous pourrez également participer à l'assemblée générale

des adhérents et élire vos représentants au Conseil d'administration de l'association Côté court.

Adhérer, c'est soutenir, aider, partager et en profiter !

Rejoignez-nous !

L'équipe Côté court

ADHÉSION À L'ASSOCIATION CÔTÉ COURT 2017 - PARTICULIER

Je, soussigné(e),

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

PAYS :

E-MAIL :

TEL :

PROFESSION : DATE DE NAISSANCE :

adhère à l'association Côté court en qualité de :

Adhérent simple : 10 euros

Adhérent bienfaiteur (montant libre à partir de 10 euros) : euros

Don simple sans adhésion à l'association (montant libre) : euros

SIGNATURE : DATE :

Merci d'avance de nous envoyer le formulaire dûment complété accompagné de votre règlement (chèque établi à l'ordre de l'Association Côté court) par voie postale :
Association Côté court - Adhésion - 106, avenue Jean Lolive - 93500 Pantin

Je ne souhaite pas recevoir la newsletter Côté court

Un numéro d'adhérent est attribué aux adhérents de l'association. Sauf opposition de leur part, leur nom ou celui de leur organisme pourra être publié dans un annuaire des membres. Ces informations ne sont pas cédées ou transmises à des tiers. Ces informations font l'objet d'un traitement informatique, non soumis à déclaration au titre de la dispense n°8 issue de la délibération CNIL n°2010-229 du 10 juin 2010 (J.O.R.F. n°0155 du 7 juillet 2010). En application de la loi du 6 janvier 1978, les adhérents bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition aux informations qui les concernent. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations les concernant, ils peuvent s'adresser à l'association : Association Côté court - Adhésions - 104, avenue Jean Lolive - 93500 Pantin - ou à l'adresse mail suivante : adhesion@cotecourt.org

* hors soirées Live spécifiques (pour lesquelles vous bénéficiez du tarif réduit)